

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 335

8 février 2012

SOMMAIRE

3 A Consulting S.A.	16076	Numericable Finance S.à r.l.	16041
actagon S.A.	16076	Residential Invest S.A.	16061
Ady Immobilière Internationale S.A.	16077	Sarl Mack Investissement	16069
All-Tremendous-Funds	16070	SHCO 9	16073
bidZerO S. à r.l.	16077	Sky Luxco S.à r.l.	16050
Blackpeak Holding S.A., SPF	16034	s.Oliver Bernd Freier SARL	16080
Boracay Management Services s.e.c.s. ...	16061	Vapi Sàrl	16057
Custines Holdings S.A.	16066	VATit Group S.à r.l.	16065
Defense Plaza JV S.à r.l.	16068	VATit Group S.à r.l.	16066
Defense Plaza Lux S.à r.l.	16071	VATit (Luxembourg) S.à r.l.	16058
DVA Marine Re S.A.	16075	VATit (Luxembourg) S.à r.l.	16064
e.t. Group S.à r.l.	16077	Velixia S.à r.l.	16066
Euro Protection Group	16072	Velixia S.à r.l.	16067
Gaicho Holdco Lux S.à r.l.	16077	VIP Datatec SA	16068
GEOPF Langenfeld G.P. S.à r.l.	16064	Vip Domotec Group S.A.	16071
GEOPF Langenfeld L.P. S.à r.l.	16065	VIP Domotec S.à r.l.	16071
Gucci Luxembourg S.A.	16058	Virtue Invest S.à r.l.	16057
HBP Muelheim S.à r.l.	16076	Weigand S.A.	16072
homesystem S.A.	16077	Westeschgaard 2 Sàrl	16072
Horcus S.A.	16065	Windgate S.A.	16072
HPMC3 S.à r.l.	16070	Windgate S.A.	16073
iDevlop S.à r.l.	16080	Windgate S.A.	16074
ILP III S.C.A., SICAR	16058	Yanimmo S.A.	16075
Immobilière Marinpat S.A.	16066	Yoshi S.A.	16075
Le Coin de Pétange S.A.	16067	Zuang Immobilière II SA	16076
Morgan Stanley Luxembourg Financing I S à r.l.	16073		

Blackpeak Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 166.619.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth of January

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Ruben XAUS MORENO, professional sportsman, born in Barcelona (Spain) on 18 February 1978, residing at Edificio Font Amagada, crta de Sant Cristofol, 47, esc. B-B, Anyos, AD400 La Massana, Principality of Andorra, here represented by Mrs. Catherine ROUX-SEVELLE, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed together with it, with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacities, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a family asset management company (Société de gestion de Patrimoine Familial, SPF in short) (the "Company") which it declared to establish as follows:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established by the single shareholder a Société Anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and completed by the law dated 11 May 2007 on family asset management companies (Sociétés de gestion de Patrimoine Familial, SPF in short) and by the present Articles of Incorporation.

The Company exists under the name of "Blackpeak Holding S.A., SPF".

Art. 2. The registered office of the company is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If unexpected political or economic events occur or are imminent and might jeopardize the normal activity of the Company at the registered office or the ease of communication of the Company with offices abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad temporarily until these abnormal circumstances come to an end.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the corporate body of the Company which suits most to this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The sole object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, within the meaning of the Law of 5 August 2005 on Financial Guarantee Contracts, as well as of cash monies and assets of any kind held in a bank account, excluding any commercial activity.

Financial assets according to the Law of 5 August 2005 on Financial Guarantee Contracts consist in (a) any transferable securities including, in particular, shares and other titles equivalent to shares, shares of undertakings for collective investment, bonds and debentures and any other form of proof of debt, certificates of deposit, notes, and bills of exchange; (b) securities conferring the right to acquire shares, bonds and debentures and other stocks by way of subscription, purchase or exchange; (c) forward financial instruments and securities conferring the right to a settlement in cash (except payment instruments); including money market instrument; (d) any other title representing property rights, claims or transferable securities; (e) any underlying instrument (be they related to indexes, raw materials, precious metals, foodstuff, metals, commodities or other goods or risks); (f) any claim related to the items listed under (a) to (e) and any right concerning these items or related to them, whether these instruments are materialized or dematerialized, transferable by way of crediting on an account or by negotiation, bearer instruments or registered securities, endorsable or not, and irrespective of the applicable law.

The Company may take any supervision measures, may carry out any transactions, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes but only under the condition that the Company does not involve itself in the management of its shareholdings companies, within the meaning of the SPF Law.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros) represented by 31,000 (thirty-one thousand) shares having a par value of EUR 1.- (one Euro) each.

An eligible investor within the meaning of this law is any person as follows:

- a) an individual acting within the context of managing his/her private asset or
- b) a asset management entity acting exclusively in the interests of the personal estate of one or several individuals, or

c) an intermediary acting on behalf of the investors referred to in a) or b) of this paragraph.

Each investor must declare his/her eligibility in writing addressed to the domiciliary agent or, failing this, to the directors of the SPF.

The securities issued by an SPF may not be the object of a public issue nor may they be admitted to listing on a stock exchange.

The capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law of 10 August 1915, purchase its own shares.

Title III. - Management

Art. 6. The Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

Should the Company be incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six (6) years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is appointed without mention of the term of his mandate, he is deemed to be appointed for six (6) years from the date of his appointment.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and appoint, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such appointment.

Art. 7. The board of directors will appoint from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

If there is only one Director, all such powers shall be reserved to the Sole Director.

Art. 9. The Company will be engaged by the joint signature of any two Directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Art. 12. The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means of communication) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six (6) years.

Title V. - General meeting

Art. 14. The annual meeting will be held in the municipality of the registered office of the Company on the third Thursday of June at the place and time indicated in the convening notices.

If such day is a legal and/or bank holiday in Luxembourg, the general meeting will be held on the following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on the first (1st) of January and shall terminate on the thirty-first (31) of December of each year.

Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 18. As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies and to the laws modifying it and the law of the 11 May 2007 concerning the family asset management companies “Sociétés de gestion de Patrimoine Familial (SPF)”.

Transitory provisions

- 1) The first business year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end on 31 December 2012.
- 2) The first annual general meeting shall be held on 2013.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to subscribe the thirty-one thousand (31.000) shares.

The subscribed share capital have been partially paid up in cash, so that the company has now at its disposal the amount of thirty thousand nine hundred and sixty Euros (EUR 30,960.-), as was evidenced to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of 10 August 1915 on commercial companies have been respected.

First extraordinary general meeting

The above-named party, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and has unanimously passed the following resolutions:

1. The Company's address is set at 16, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.
2. The following persons have been appointed as Directors of the Company for a renewable period of six (6) years, their mandate terminating on the occasion of the annual general meeting of shareholders deliberating upon the annual accounts for the financial year 2016 which will be held in 2017:
 - Mr. Hugo MURIA, private employee, professionally residing in Luxembourg;
 - Mrs. Catherine ROUX-SEVELLE, private employee, professionally residing in Luxembourg; and,
 - Mrs. Elise LETHUILLIER, private employee, professionally residing in Luxembourg.
3. The Company HRT Révision S.A., a Société Anonyme duly incorporated and existing under the Luxembourg laws, having its registered office at 23, Val Fleuri, L-1520 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register_Luxembourg under number B 51238, has been appointed as Statutory Auditor of the Company for a renewable period of six (6) years.

The mandate of the Statutory Auditor will terminate on the occasion of the annual general meeting of shareholders deliberating upon the annual accounts for the financial year 2016 which will be held in 2017.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand three hundred Euros (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-cinq janvier.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Ruben XAUS MORENO, sportif professionnel, né le 18 février 1978 à Barcelone (Espagne), demeurant Edificio Font Amagada, crta Sant Cristofol, 47, esc. B-B, Anyos, La Massana, Principauté d'Andorre,

dûment représenté par Madame Catherine ROUX-SEVELLE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant es-qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme (la «Société») qu'elle déclare constituer comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par l'actionnaire unique une société anonyme (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et telles que complétées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «Blackpeak holding S.A., SPF».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) représenté par 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune.

Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, racheter ses propres actions.

Titre III. Administration

Art. 6. La Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Adminis-

trateur (L'Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six (6) ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six (6) ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'Administrateur Unique, tous ces pouvoirs seront réservés à cet Administrateur Unique.

Art. 9. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs, ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant aux moins dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social le troisième Jeudi du mois de Juin à l'endroit et à l'heure indiqués dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal au Luxembourg, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, représenté comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les 31.000 (trente et un mille) actions.

Les actions ainsi souscrites ont été partiellement libérées par versement en numéraire de sorte que la somme de EUR 30.960,- (trente mille neuf-cent soixante Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Première assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 16, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs pour une période de six (6) ans renouvelable, chacun pour un mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires statuant sur les comptes annuels de 2016 qui se tiendra en 2017:

- M. HUGO MURIA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg;
- Mme CATHERINE ROUX-SEVELLE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg; et,
- Mme ELISE LETHUILLIER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg;

3. Est nommé Commissaire aux Comptes pour une période de 6 (six) ans renouvelable, la Société HRT Révision S.A., une Société Anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 51238.

Le mandat du Commissaire aux Comptes arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires statuant sur les comptes annuels de 2016 qui se tiendra en 2017.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à EUR 1.300,- (mille trois cents Euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais et suivis d'une version française, à la requête de cette même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, la comparante pré-mentionnée, connue du notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. ROUX-SEVELLE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 janvier 2012. Relation: LAC/2012/4283. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2012.

Référence de publication: 2012016449/405.

(120020381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Numericable Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 166.621.

— STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the thirty-one of January.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

APPEARED:

Stichting Ypso 1, a foundation existing under the laws of the Netherlands, having its principal place of business at Fred. Roeskestraat 123, 1076 EE Amsterdam, Netherlands, under process of registration with the Trade Register of the Dutch Chamber of Commerce (the "Appearing Party"),

The Appearing Party was represented by Mrs. Flora GIBERT, residing in Luxembourg, (the "Proxyholder") pursuant to a power of attorney dated 30 January 2012.

The power of attorney, signed *ne varietur* by the Proxyholder and the notary, shall remain annexed to this deed and shall be registered with it.

The Appearing Party, represented by the Proxyholder, has requested the notary to incorporate a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") with the following articles of incorporation:

Chapter I – Form, Name, Corporate object, Duration, and Registered office

1 Art. 1. Form. There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

2 Art. 2. Name. The Company shall bear the name " NUMERICABLE FINANCE S.à r.l.".

3 Art. 3. Corporate object.

3.1 The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3.2 The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever type or origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and intellectual property rights developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities) or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer (to the extent prohibited by any applicable law). It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities.

3.4 The Company may acquire and hold interests in corporate partnerships limited by shares (société en commandite par actions) and act as manager (gérant commandité) of corporate partnerships.

3.5 In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

4 Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

5 Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

5.2 It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

5.3 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Chapter II – Share capital, shares and transfer of shares

6 Art. 6. Share capital.

6.1 The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

6.2 The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 17 of the Articles.

6.3 The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles. The Sole Manager or the Board of Managers (as defined below) will have to be authorised by the shareholders' meeting acting in accordance with Article 17.8 to proceed to such a repurchase. In any case, the repurchase cannot result in reducing the net assets of the Company below the aggregate of the subscribed capital and the reserves which may not be distributed under the Law and the Articles.

7 Art. 7. Share premium account. The Company may set up a share premium account into which any premium paid on any share is transferred. The share premium is at the free disposal of the shareholders.

8 Art. 8. Shareholders' rights.

8.1 All shares have equal economic and voting rights.

8.2 Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits in accordance with Article 20.

9 Art. 9. Shares indivisibility. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

10 Art. 10. Transfer of shares.

10.1 In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

10.2 In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III - Management

11 Art. 11. Board of managers.

11.1 The Company is managed by one (the “Sole Manager”) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (the “Board of Managers”).

11.2 The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

12 Art. 12. Powers of the sole manager or the board of managers.

12.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s purpose.

12.2 All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

13 Art. 13. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be bound by (i) the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, (ii) the sole signature of any manager, or (iii) the single or joint signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers.

14 Art. 14. Delegation and Agent of the sole manager or the board of managers. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate his/her/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) and shall determine the agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

15 Art. 15. Meeting of the board of managers.

15.1 The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting. The chairman shall have no casting vote.

15.2 The Board of Managers may elect a secretary who needs not be a manager or a shareholder of the Company.

15.3 The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman or by any two (2) managers. The Board of Managers shall meet as often as the Company’s interest so requires at the place indicated in the convening notice.

15.4 Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

15.5 No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

15.6 A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

15.7 The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

15.8 One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

15.9 A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers. The date of the written resolutions will be the date of the last signature of a manager on a copy of the present written resolutions.

15.10 For each meeting of the Board of Managers, written minutes of a meeting shall be prepared, signed by all managers present or represented at the meeting and stored at the registered office of the Company.

15.11 Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager.

16 Art. 16. Liability of the managers. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Chapter IV – Shareholders’ meetings

17 Art. 17. Shareholders’ meetings.

17.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders’ meeting.

17.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his/its shareholding.

17.3 If there are more than twenty-five shareholders, the shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

17.4 If there are less than twenty-five shareholders, each shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

17.5 Shareholders' meetings may always be convened by the Board of Managers, failing which by shareholder(s) representing more than half of the share capital of the Company.

17.6 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

17.7 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a shareholder.

17.8 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholder(s) owning more than half of the share capital.

17.9 However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by (i) a majority of shareholders (ii) owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V – Accounting year and annual accounts

18 Art. 18. Accounting year. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

19 Art. 19. Annual accounts and Annual general meeting of shareholders.

19.1 At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

19.2 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

19.3 The balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the shareholders for approval each year.

19.4 If there are more than twenty-five shareholders, the supervision of the Company must be entrusted to a supervisory board comprising one or more supervisory auditors (commissaires).

20 Art. 20. Allocation of profits and Interim dividends.

20.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

20.2 Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital.

20.3 The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company in compliance with Article 17.8.

20.4 The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Chapter VI – Liquidation and dissolution

21 Art. 21. Liquidation.

21.1 The liquidation of the Company shall be decided by the shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

21.2 At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

21.3 At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with Article 20.3.

22 Art. 22. Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Chapter VII – Applicable law

23 Art. 23. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription – Payments

Subscriber	Shares
Stichting Ypso 1	12,500
Total	12,500

All these shares have been fully paid up by a contribution in cash so that the Company's subscribed and issued share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is now at the free disposal of the Company. Proof of the contribution has been given to the undersigned notary.

Costs

The amount of the expenses, remuneration and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company for its incorporation, amount to about one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

Statement

The notary declares that he/she has checked the existence of the conditions provided for by the Law for the incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2012.

Extraordinary general meeting

The Appearing Party, being the holder of all the shares of the Company and represented by the Proxyholder, passed the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined duration:

1. Mr. Hille-Paul SCHUT, born on 29 september 1977 in „s-Gravenhage (Netherlands), having his professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg); and
2. Mr. Vladimir Jean L MORNARD, born on 18 May 1979 in Verviers (Belgium), having his professional address at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Second resolution

The registered office of the Company is at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Notarial deed

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Appearing Party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the Appearing Party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Appearing Party, represented by the Proxyholder, known to the notary, by his/her surname, Christian name, civil status and residence, the Appearing Party represented by the Proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente et un janvier

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Stichting Ypso 1, une fondation existant selon les lois des Pays-Bas, avec son principal établissement à Fred. Roeskesstraat 123, 1076 EE Amsterdam, Pays-Bas, en cours d'enregistrement auprès de la Chambre de Commerce néerlandaise (la «Partie comparante»),

a comparu devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ici représentée par Madame Flora GIBERT, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privée donnée en date du 30 janvier 2012.

La procuration signée ne varietur par le Mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La Partie comparante, représentée par le Mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter la constitution de la société à responsabilité limitée avec les statuts suivants:

Chapitre I^{er} . - Forme, Nom, Objet social, Durée et Siège social

1 Art. 1^{er} . Forme. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (la «Société») et en particulier la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

2 Art. 2. Dénomination. La Société adopte la raison sociale «NUMERICABLE FINANCE S.à r.l.».

3 Art. 3. Objet social.

3.1 La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise quelle que soit sa forme, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3.2 La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute sorte et de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et mettre en valeur ces titres et droits de propriété intellectuelle. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou faisant partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités affiliées) ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

3.3 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique (pour autant que prohibé par les lois applicables). Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances.

3.4 La Société peut acquérir et détenir des participations dans des sociétés en commandite par actions et remplir la fonction de gérant commandité dans des sociétés en commandite par actions.

3.5 En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

4 Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5 Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

5.2 Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

5.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II – Capital social, parts sociales et transfert des parts sociales

6 Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société s'élève à EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euro) représenté par 12.500 parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

6.2 Le montant du capital social pourra être modifié à tout moment par décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée générale, tel que prévu par l'Article 17 des Statuts.

6.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel que définis ci-après) pourra être autorisé à procéder à un tel rachat sur base d'une décision de l'assemblée générale des associés prise conformément aux dispositions de l'Article 17.8. Un tel rachat ne pourra en aucun cas avoir pour effet que l'actif net de la Société devienne inférieur au montant de son capital souscrit, augmenté des réserves que la Loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer.

7 Art. 7. Compte de prime d'émission. La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission dans lequel sera transféré toute prime payée sur chaque part. La prime d'émission est à la libre disposition des associés.

8 Art. 8. Droits des associés.

8.1 Toutes les parts confèrent à leurs détenteurs les mêmes droits de vote et droits financiers.

8.2 Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société conformément à l'Article 20.

9 Art. 9. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

10 Art. 10. Transfert des parts.

10.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

10.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 et 190 de la Loi.

Chapitre III. - Gérance

11 Art. 11. Conseil de gérance.

11.1 La Société est gérée par un gérant (le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

11.2 Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant au moins la moitié du capital social.

12 Art. 12. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.

12.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société.

12.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

13 Art. 13. Représentation de la Société. Envers les tiers, la Société est valablement engagée par (i) la signature individuelle de son Gérant Unique ou, en présence d'une pluralité de gérants, (ii) la signature individuelle de tout gérant, ou (iii) par la signature de chaque personne qui s'est vue déléguer un pouvoir de signature par le Conseil de Gérance.

14 Art. 14. Délégation des pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs pour la réalisation d'opérations spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc et devra déterminer les responsabilités ainsi que la rémunération, la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

15 Art. 15. Réunion du conseil de gérance.

15.1 Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion. Le président n'a pas de voix prépondérante en cas de partage des voix.

15.2 Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

15.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au lieu indiqué dans la notice de convocation.

15.4 Toute réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée par remise d'une convocation écrite, soit en original, soit par télécopie ou e-mail, qui doit être donnée à tous les gérants, respectant un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

15.5 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Cette renonciation peut être donnée par écrit, en original ou par télécopie ou e-mail, par chaque membre du Conseil de Gérance.

15.6 Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance et un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

15.7 Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple.

15.8 Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

15.9 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance. Les résolutions écrites seront considérées adoptées à la date de la signature du dernier gérant sur les résolutions écrites.

15.10 Un procès-verbal de chaque réunion du Conseil de Gérance doit être préparé, signé par tous les gérants présents ou représentés à cette réunion et conservé au siège social de la Société.

15.11 Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute autre personne désignée par un gérant.

16 Art. 16. Responsabilité des gérants. Les gérants ne supportent, du fait de leur mandat, aucune responsabilité personnelle relative aux engagements qu'ils ont pris valablement au nom de la Société.

Chapitre IV – Assemblées générales

17 Art. 17. Assemblées générales.

17.1 S'il n'y a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

17.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts sociales détenues. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts sociales détenues par lui.

17.3 S'il y a plus de vingt-cinq associés, les décisions des associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

17.4 S'il y a moins de vingt-cinq associés, chaque associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

17.5 Les assemblées générales des associés peuvent toujours être convoquées par le Conseil de Gérance, à défaut par un/des associé(s) représentant plus de la moitié du capital social.

17.6 Si tous les associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans convocation préalable.

17.7 Un associé peut être représenté à une assemblée des associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou tout autre moyen de communication similaire) un mandataire qui ne doit pas être associé.

17.8 Les décisions collectives ne sont prises régulièrement qu'à condition d'avoir été adoptées par un ou plusieurs associés détenant au moins la moitié du capital social.

17.9 Les résolutions modificatives des Statuts ne peuvent être adoptées que par (i) une majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux dispositions de la Loi. Un changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Chapitre V – Exercice social et comptes annuels

18 Art. 18. Exercice social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

19 Art. 19. Comptes annuels et assemblée générale annuelle.

19.1 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

19.2 Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

19.3 Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des associés chaque année.

19.4 S'il y a plus de vingt-cinq associés, la surveillance de la Société devra être confiée à un conseil de surveillance composé de un ou plusieurs commissaires.

20 Art. 20. Attribution des bénéfices et acompte sur dividende.

20.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

20.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

20.3 Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société conformément aux dispositions de l'Article 17.8.

20.4 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Chapitre VI – Liquidation et dissolution

21 Art. 21. Liquidation.

21.1 La liquidation de la Société sera décidée par une assemblée générale des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

21.2 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

21.3 Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application de l'Article 20.3.

22 Art. 22. Dissolution. La Société ne sera pas dissoute par suite au décès, à la suspension des droits civils, à l'insolvabilité ou à une déclaration de faillite de l'associé unique ou d'un quelconque de ses associés.

Chapitre VII. – Loi applicable

23 Art. 23. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription – Libération

Souscripteur	Parts sociales
Stiching Ypso 1	12,500
Total	12,500

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant du capital social souscrit et libéré de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société. La preuve de cet apport a été donnée au notaire soussigné. La preuve de l'existence de cet apport a été rapportée au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, se montent à environ mille cent Euro (EUR 1.100,-)

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par la Loi pour la constitution d'une société à responsabilité limitée et déclare explicitement que ces conditions sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

Assemblée générale extraordinaire

La Partie comparante, associé unique, représentée par son Mandataire, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

1. Monsieur Hille-Paul SCHUT, né le 29 septembre 1977 à „s-Gravenhage (Pays-Bas), avec son adresse professionnelle à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

2. Monsieur Vladimir Jean L MORNARD, né le 18 mai 1979 à Verviers (Belgique), avec son adresse professionnelle à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Deuxième résolution

L'adresse de la Société est fixée au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la Partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu à la Partie comparante, représentée par le Mandataire, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, et la Partie comparante, représentée par le Mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 1^{er} février 2012. Relation: LAC/2012/4948. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2012.

Référence de publication: 2012017433/439.

(120020713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Sky Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.803.

In the year two thousand and eleven, on the seven day of December,

Before Us Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mr. Juan Francisco Beckmann Vidal, entrepreneur, born in Mexico City, Mexico, on February 9, 1940, with professional address at Guillermo Gonzalez Camarena 800-Piso 4, Col. Zedec Santa Fe, C.P. 01210, Mexico, D.F., Mexico (the "Sole Shareholder"),

Here represented by Mr. Régis Galiotto, private employee, residing professionally in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

By virtue of a proxy given under private seal, dated 7 December 2011;

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that Mr. Juan Francisco Beckmann Vidal, is the Sole Shareholder of Sky Luxco S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office set at 65, boulevard Grande-duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 145.803, incorporated by a deed of Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on April 9, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 946 on May 6, 2009, page 45381 (hereafter referred to as the "Company").

II. record the following resolutions which have been taken in the best corporate interest of the Company, according to the agenda below:

Agenda

1. Conversion of the share capital from Euro to United States Dollars;
2. Approval of the creation of alphabet shares;
3. Approval of the amendment of the Company's articles of association to reflect the creation of alphabet shares and the amendment of any relevant provisions of the Company's articles of association (the "Articles") in that respect;
4. Modification of (i) the powers of board of managers and (ii) representation towards third parties;
5. Miscellaneous.

First resolution

The Sole Shareholder DECIDES to convert the Company's share capital from Euros to CHF (the "Conversion") at the exchange rate for the Conversion quoted on the Bloomberg website at 08h00 CET on 7 December 2011, being EUR 1: USD 1.3433.

The Sole Shareholder DECIDES to allocate an amount equal to 0.25 US Cents as share premium.

Second resolution

The Sole Shareholder DECIDES to convert the existing shares in alphabet shares as follows:

- 5,541 (Five Thousand Five Hundred Forty One) Class A Shares,
- 1,250 (One Thousand Two Hundred and Fifty) Class B Shares,
- 1,250 (One Thousand Two Hundred and Fifty) Class C Shares,
- 1,250 (One Thousand Two Hundred and Fifty) Class D Shares,
- 1,250 (One Thousand Two Hundred and Fifty) Class E Shares,
- 1,250 (One Thousand Two Hundred and Fifty) Class F Shares,
- 1,250 (One Thousand Two Hundred and Fifty) Class G Shares,
- 1,250 (One Thousand Two Hundred and Fifty) Class H Shares,
- 1,250 (One Thousand Two Hundred and Fifty) Class I Shares, and
- 1,250 (One Thousand Two Hundred and Fifty) Class J Shares

each share with a nominal value of USD 1.-(one US Dollar) and with such rights and obligations as set out in the present Articles.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Sole Shareholder DECIDES to amend article 5 of the Articles to read as follows:

“ **5.1.** The issued corporate capital is set at USD 16,791 (sixteen thousand seven hundred ninety one US Dollars) divided into:

- 5,541 (Five Thousand Five Hundred Forty One) Class A Shares,
- 1,250 (One Thousand Two Hundred and Fifty) Class B Shares,
- 1,250 (One Thousand Two Hundred and Fifty) Class C Shares,
- 1,250 (One Thousand Two Hundred and Fifty) Class D Shares,
- 1,250 (One Thousand Two Hundred and Fifty) Class E Shares,
- 1,250 (One Thousand Two Hundred and Fifty) Class F Shares,
- 1,250 (One Thousand Two Hundred and Fifty) Class G Shares,
- 1,250 (One Thousand Two Hundred and Fifty) Class H Shares,
- 1,250 (One Thousand Two Hundred and Fifty) Class I Shares, and
- 1,250 (One Thousand Two Hundred and Fifty) Class J Shares

Each share with a nominal value of USD 1.-(one US Dollar) all subscribed and fully paid-up and with such rights and obligations as set out in the present articles of incorporation.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

5.3. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

5.4. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares (in the order provided for in article 5.3), such class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the total cancellation amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of shares of the repurchased and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the cancellation value per share for each share of the relevant class held by them and cancelled.

5.4.1 The cancellation value per share shall be calculated by dividing the total cancellation amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

5.4.2. The total cancellation amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The total cancellation amount for each of the classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the total cancellation amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class, the cancellation value per share will become due and payable by the Company.”

Furthermore, the Sole Shareholder DECIDES to amend article 15 of the Articles to read as follows:

“ **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1 Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

15.2 The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

15.3. The shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

15.4. The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

15.5 The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or as the case may be the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or as the case may be the board of managers. The manager or as the case may be the board of managers may make a final determination of the rate of

exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

15.6 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) an amount equal to 0.25% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their shares regardless of class, then

(ii) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation until only class A shares are in existence)."

The Sole Shareholder also DECIDES to amend Article 16.2 as follows:

"After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions."

Finally, the Sole Shareholder DECIDES to introduce a new Section, SECTION VIII. Definition including the following article:

" Art. 18.

Available Amount Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to Art. 15 of the by-laws, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles

Interim Accounts Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares,.

Fourth resolution

The Sole Shareholder DECIDES that the Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least two (2) class A managers and at least two (2) class B managers are present or represented and resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least two (2) class A managers and at least two (2) class B managers.

Furthermore, the Sole Shareholder DECIDES that the Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of two (2) class A managers and two (2) class B managers or (ii) the single signature of any manager but only for transactions up to an amount of three thousand Euro (EUR 3,000) on a per transaction basis.

The Sole Shareholder also DECIDES to amend Article 8 as follows:

" Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the Board composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles shall fall within the competence of the Board, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object set forth in article 3 hereof.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one (1) or more agents by a resolution of the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice shall be required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager before a meeting. Separate written notices shall not be required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a written power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least two (2) class A manager and at least two (2) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least two (2) class A managers and at least two (2) class B managers. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by such means shall be deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), shall be valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of two (2) class A managers and two (2) class B managers or (ii) the single signature of any manager but only for transactions up to an amount of three thousand Euro (EUR 3,000) on a per transaction basis.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated by a resolution of the Board.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the modification of its Articles have been estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.-Euro).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le sept décembre,

Par devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

M. Juan Francisco Beckmann Vidal, entrepreneur, né à Mexico City, au Mexique, le 9 février 1940, demeurant professionnellement à Guillermo Gonzalez Camarena, 800-Piso 4, Col. Zedec Santa Fe, C.P. 01210, Mexico, D.F., Mexique, (l'«Associé Unique»)

dûment représenté par Mr. Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, (Grand Duché de Luxembourg)

en vertu d'une procuration datée du 7 décembre 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte du comparant et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en qualité ci-dessus indiqué, déclare et demande au notaire:

I. d'acter que M. Juan Francisco Beckmann Vidal est l'Associé Unique de Sky Luxco S.à r.l., une Société à responsabilité limitée, ayant son siège social 65, boulevard Grande-duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.803, constituée suivant

acte reçu par Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg le 9 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 946 du 6 mai 2009, page 45381 (ci-après la «Société»).

Il. enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessous:

Ordre du jour

1. Conversion du capital social d'Euro en Dollars Américains;
2. Approbation de la création de classes de parts sociales alphabet;
3. Approbation de la modification des statuts pour refléter la création de parts sociales alphabets et la modification de toute disposition des statuts de la Société (les «Statuts») à cet égard
4. Modification (i) des pouvoirs du conseil de Gérance and (ii) de la représentation vis-à-vis des tiers;
5. Refonte des statuts de la société; et
6. Divers.

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de convertir le capital social de la Société d'Euro en Dollar des Etats-Unis («La Conversion») au taux de conversion cité par le site internet Bloomberg à 8h00 HEC le 7 décembre 2011, soit EUR 1: USD 1.3433.

L'Associé Unique DECIDE d'allouer USD Cents 0,25 USD Cents en prime d'émission.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DÉCIDE de convertir les Parts Sociales existantes en Parts Sociales alphabet comme suit:

5.541 (Cinq Mille Cinq Cent Quarante et Un) Parts sociales de classe A,

1.250 (Mille Deux Cent Cinquante) parts sociales de classe B,

1.250 (Mille Deux Cent Cinquante) parts sociales de classe C,

1.250 (Mille Deux Cent Cinquante) parts sociales de classe D,

1.250 (Mille Deux Cent Cinquante) parts sociales de classe E,

1.250 (Mille Deux Cent Cinquante) parts sociales de classe F,

1.250 (Mille Deux Cent Cinquante) parts sociales de classe G,

1.250 (Mille Deux Cent Cinquante) parts sociales de classe H,

1.250 (Mille Deux Cent Cinquante) parts sociales de classe I, et

1.250 (Mille Deux Cent Cinquante) parts sociales de classe J,

Chaque part sociale a une valeur nominale de USD 1.-(Un Dollar Américain) avec les droits et obligations énoncés dans les présents statuts.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique DÉCIDE de modifier l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

« **5.1.** Le capital émis de la Société est fixé à USD 16.791 (Seize Mille Sept Cent Quatre-Vingt-Onze Dollars Américains) divisé en:

5.541 (Cinq Mille Cinq Cent Quarante et Une) Parts sociales de classe A,

1,250 (Mille Deux Cent Cinquante) parts sociales de classe B,

1,250 (Mille Deux Cent Cinquante) parts sociales de classe C,

1.250 (Mille Deux Cent Cinquante) parts sociales de classe D,

1.250 (Mille Deux Cent Cinquante) parts sociales de classe E,

1.250 (Mille Deux Cent Cinquante) parts sociales de classe F,

1.250 (Mille Deux Cent Cinquante) parts sociales de classe G,

1.250 (Mille Deux Cent Cinquante) parts sociales de classe H,

1.250 (Mille Deux Cent Cinquante) parts sociales de classe I, et

1.250 (Mille Deux Cent Cinquante) parts sociales de classe J,

Chaque part sociale a une valeur nominale de USD 1.-(Un Dollar Américain) avec les droits et obligations énoncés dans les présents statuts.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des associés prise dans les conditions prévues pour la modification des présents statuts.

5.3. Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales, y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou plusieurs Catégories de parts sociales par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises

dans cette/ces Catégorie(s). En cas de rachat ou d'annulation de Catégories de parts sociales, les annulations et les rachats des parts sociales seront faits dans l'ordre alphabétique décroissant (débutant avec la Catégorie J).

5.4. Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Catégorie de parts sociales (dans l'ordre prévu à l'article 5.3), les détenteurs des parts sociales concernées auront droit, au prorata de leurs participations dans cette Catégorie de parts sociales, au montant disponible (avec cependant la limite du montant total d'annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales des Catégories de parts sociales rachetées ou annulées recevront également de la Société un montant égal à la valeur d'annulation pour chaque part sociale détenue dans la Catégorie de part sociale concernée.

5.4.1 La valeur d'annulation de chaque part sociale devra être calculée en divisant le montant total d'annulation par le nombre de parts sociales émises dans cette Catégorie de parts sociales devant être rachetées ou annulées.

5.4.2 Le montant total d'annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance, et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base de Comptes Intérimaires. Le montant total d'annulation pour chaque Catégorie de parts sociales J, I, H, G, F, E, D, C, B, et A correspondra au Montant Disponible de la Catégorie concernée au moment de son annulation à moins qu'il n'en ait été décidé autrement par l'assemblée générale des associés statuant dans les conditions prévues pour la modification des Statuts, étant entendu cependant que le montant total d'annulation ne sera jamais supérieur au Montant Disponible.

Dès le rachat ou l'annulation des parts sociales de la Catégorie concernée, la valeur d'annulation par part sociale sera due et sera payable par la Société.»

Par ailleurs, l'Associé Unique DÉCIDE de modifier l'article 15 des Statuts comme suit:

« **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1 Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième (10%) du capital social.

15.2 Le surplus peut être distribué aux associés sur décision d'une assemblée générale des associés en conformité avec les dispositions énoncées ci-après.

15.3 Les associés peuvent décider de distribuer et de payer des dividendes intérimaires sur base des comptes préparés par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, en montrant qu'il y a des fonds suffisants pour la distribution, étant entendu que le montant distribué ne peut pas dépasser les profits réalisés depuis la fin de la dernière année comptable augmenté des profits reportés ainsi que des montants alloués aux réserves distribuables et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes devant être mis en réserve conformément à la Loi, en conformité avec les dispositions énoncées ci-après.

15.4 La prime d'émission peut être distribuée aux associés suivant une décision de l'assemblée générale des associés suivant les conditions ci-dessous. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer les montants de la prime d'émission à la réserve légale.

15.5 Les dividendes distribués peuvent être payés dans toute devise décidée par le gérant unique ou le cas échéant par le conseil de gérance et peut être versé au lieu et à la date décidée par le gérant unique ou le cas échéant par le conseil de gérance. Le gérant unique ou le cas échéant le conseil de gérance peut déterminer un taux de change final applicable à la conversion des dividendes dans la devise du paiement. Les dividendes distribués mais non payés sur une part sociale pendant cinq ans ne peuvent pas par la suite être réclamés par l'associé et reviendront à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes distribués mais non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte des associés.

15.6 En cas de dividende distribué, un tel dividende sera alloué et payé comme suit:

(i) un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué de manière égalitaire à tous les associés au pro rata des parts sociales détenues et ce indifféremment de leur Catégorie. Par la suite,

(ii) le solde du montant total distribué sera alloué dans son intégralité aux détenteurs des dernières Catégories de parts sociales dans l'ordre alphabétique inversé (c'est-à-dire en premier les parts sociales de la Catégorie J, ensuite si aucune part sociale existe dans cette Catégorie, les parts sociales de la Catégorie I, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que des parts sociales de la Catégorie A qui existent).»

L'Associé Unique DÉCIDE de modifier l'article 16.2 des Statuts comme suit:

Après paiement de toutes les dettes et charges retenues contre la Société ainsi que les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera distribué aux associés en conformité avec et afin de réaliser sur une base globale le même résultat économique que prévue par les règles de distributions de dividendes.

Enfin, l'Associé Unique DÉCIDE d'introduire une nouvelle section, la SECTION VIII. Définition incluant l'article suivant:

« **Art. 18.**

Montant disponible	<p>Le Montant Disponible signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) dans la mesure où l'associé est habilité à procéder à des distributions de dividendes conformément à l'article 8 des Statuts, augmentés de (i) toute réserve librement distribuable et (ii) selon les cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe de Parts Sociales annulée mais réduit de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la Loi ou des statuts de la Société, déterminées chaque fois sur base des Comptes Intérimaires afférents (pour éviter tout doute sans double calcul) de sorte que:</p> $MD = (PN + P + RC) - (PE + RL)$ <p>Où:</p> <p>MD = Montant disponible PN = Profits nets (incluant les profits reportés) P = Toutes réserves librement distribuables RC = Montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Catégorie des parts sociales devant être annulée PE = Pertes (incluant les pertes reportées) RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des statuts de la Société.</p>
Comptes Intérimaires	Signifie les comptes intérimaires de la Société tels qu'ils figurent à la Date des Comptes Intérimaires concernés.
Date des Comptes Intérimaires	Signifie la date qui n'est pas antérieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales.

Quatrième résolution

L'Associé Unique DÉCIDE que le Conseil ne pourra valablement délibérer et acter seulement si une majorité de ses membres est présent ou représenté et au moins deux (2) gérants de classe A et deux (2) gérants de classe B.

De plus, l'Associé Unique DÉCIDE que la Société ne pourra être engagée vis-à-vis des tiers dans toutes matières par (i) la signature conjointe de deux (2) gérants de classe A et deux (2) gérants de classe B ou (ii) la signature individuelle d'un gérant mais seulement pour des transactions jusqu'à un montant de trois mille euros (EUR 3.000) par transaction.

L'Associé Unique DÉCIDE ainsi d'amender l'article 8 comme suit:

« **Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil composé d'un (1) ou plusieurs gérants de classe A et d'un (1) ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social décrit à l'article 3 des présentes.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par une résolution du Conseil à un (1) ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui, en principe, se trouve à Luxembourg.

(ii) Une convocation écrite de toute réunion du Conseil sera donnée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation ne sera requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pleinement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion avant ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration écrite à un autre gérant afin d'être représenté à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et au moins deux (2) gérant de classe A et au moins deux (2) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera pas valablement adoptée sans être approuvée par au moins deux (2) gérant de classe A et au moins deux (2) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se

parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par (i) les signatures conjointes de deux (2) gérants de classe A et de deux (2) gérants de classe B ou (ii) la signature individuelle d'un gérant mais seulement pour des transactions jusqu'à un montant de trois mille euros (EUR 3.000) par transaction.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par une résolution du Conseil.»

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunération et charges, de quelque forme que ce soit, incombant à la société suite à cet acte sont estimés approximativement à mille cinq cents Euros (1.500.-EUR).

L'ordre du jour étant épuisé, et sans question complémentaire, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare qu'à la requête des membres du bureau et des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre les deux versions, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire, celui-ci a signé le présent acte avec Notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 décembre 2011. Relation: LAC/2011/56115 Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011914/410.

(120013247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Virtue Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 45.111.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012001491/10.

(110212170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Vapi Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4534 Differdange, 1, rue de la Clef.

R.C.S. Luxembourg B 83.923.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2012001492/13.

(110212689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

VATit (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 136.565.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012001493/12.

(110213033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Gucci Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 69.008.

Extrait de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société tenue à Luxembourg le 20 décembre 2011

L'Assemblée a décidé de nommer KPMG S.A., une société de droit suisse, dont le siège social se situe à Avenue du Théâtre 1. CH-1005 Lausanne, immatriculée à l'Office Fédéral du Registre de Commerce sous le numéro CH-550-0-095114-1 en tant que commissaire aux comptes de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2012.

L'Assemblée a également décidé de nommer KPMG, une société de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au R.C.S.

Luxembourg sous le numéro B 103.590 en tant que réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GUCCI LUXEMBOURG S.A.
Un Mandataire

Référence de publication: 2012001754/19.

(120000157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

ILP III S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 127.503.

In the year two thousand eleven, on the seventh of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Is held an extraordinary general meeting of the unlimited and limited shareholders (the "Meeting") of ILP III S.C.A., SICAR, a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 30, Rue Marie Adelaide, L-2128 Luxembourg (the "Company").

The Company was incorporated by deed of Maitre Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), on 13 April 2007, published in the Memorial C, Recueil des Société et Associations, number 1269, on 26 June 2007, page 60884, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under section B number 127503. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 11 July 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2534, on 19 October 2011, page 121617.

The Meeting was presided by Mr. Christophe Blondeau, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr. Abel Carraco, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mr. Adrien Coulombel, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I The unlimited and limited shareholders (together the "Shareholders") represented at the Meeting and the number of shares held by each of them, are shown on an attendance list signed by the proxy holders, the chairman, the secretary,

the scrutineer and the undersigned notary: The said attendance list and the proxies initialled ne varietur by the members of the bureau will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

II The convening notices have been sent to all Shareholders by registered letter on 16 November 2011.

4. That, according to the attendance list,

- one (1) Management Share,
- two million five hundred seventy-five thousand four hundred six point six five zero nine (2,575,406.6509) Class A Shares,

- two hundred twenty-eight thousand thirty point seven nine seven four (228,030.7974) Class B Shares, three thousand ninety-nine (3,099) Class C Shares are present or represented, so that the Meeting is validly constitutes and can validly deliberate and decide on all the items of the agenda.

The agenda is as follows:

1. Transfer of the Company's registered office from 30, Rue Marie Adelaide, L-2128 Luxembourg to 163 rue de Kiem, L-8030 Strassen;

2. Subsequent amendment of the provisions of Article 3 of the articles of association of the Company;

3. Amendment of the provisions of Article 1 of the articles of association of the Company further to the transfer of the registered office of the manager of the Company;

4. Miscellaneous.

After deliberation, the Meeting unanimously resolves as follows:

First resolution

The meeting RESOLVES to transfer the Company's registered office from 30, Rue Marie Adelaide, L-2128 Luxembourg to 163 rue de Kiem, L-8030 Strassen.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the meeting RESOLVES to amend Article 3 of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

" Art. 3. Registered Office - Central Administration.

3.1. Registered Office

The registered office of the Company is established in the municipality of Strassen, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Manager. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

3.2. Central Administration

The central administration of the Company is situated in the municipality of Strassen."

Third resolution

As a consequence of the transfer of the registered office of the manager of the Company, the meeting RESOLVES to amend the definition of "Manager" in Article 1 of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

Manager: Means ILP III S.à r.l. with registered office at 163 rue de Kiem, L-8030 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le sept décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires commandité et commanditaires (l'«Assemblée»), de ILP III S.C.A., SICAR, société en commandite par actions constituée conformément aux lois du Luxembourg, ayant son siège social au 30, Rue Marie Adelaide, L-2128 Luxembourg (la «Société»).

La Société a été constituée suivant acte du notaire Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand Duché de Luxembourg, en date du 13 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1269 du 26 juin 2007, page 60884, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 127503. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné du 11 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2534, le 19 octobre 2011, page 121617.

L'Assemblée a été présidée par Monsieur Christophe Blondeau, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire Monsieur Abel Carraco, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a désigné comme scrutateur Monsieur Adrien Coulombel, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I Les actionnaires, commandité et commanditaires (ensemble les «Actionnaires»), présents ou dûment représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II Les convocations ont été envoyés aux Actionnaires par courrier recommandé le 16 novembre 2011.

III Qu'il ressort de la dite liste de présence que

- une (1) Action de Commandité,
- deux millions cinq cent soixante-quinze mille quatre cent six virgule six cinq zéro neuf (2.575.406,6509) actions de Classe A,
- deux cent vingt-huit mille trente virgule sept neuf sept quatre (228.030,7974) actions de Classe B et
- trois mille quatre-vingt-dix-neuf (3.099) Actions de Classe C sont présentes ou représentées de sorte que l'Assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

La présente Assemblée a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société du 30, Rue Marie Adelaïde, L-2128 Luxembourg au 163 rue de Kiem, L-8030 Strassen;
2. Modification subséquente des dispositions de l'article 3 des statuts de la Société;
3. Modification des dispositions de l'article 1 des statuts de la Société suite au transfert de siège social de l'associé gérant commandité de la Société;
4. Divers.

Après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de transférer le siège social de la Société du 30, Rue Marie Adelaïde, L-2128 Luxembourg au 163 rue de Kiem, L-8030 Strassen.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

« Art. 3. Siège Social - Administration Centrale.

3.1 Siège Social

Le siège social de la société est établi dans la commune de Strassen. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'Associé Gérant Commandité. Au sein du même secteur, le siège social peut être transféré sur simple résolution de l'Associé Gérant Commandité.

Dans l'hypothèse où l'Associé Gérant Commandité détermine que des événements politiques, économiques et sociaux extraordinaires se sont produits ou sont imminents, qui gêneraient l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication existant entre le siège social et des personnes se trouvant à l'étranger, le siège social peut être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant un tel transfert temporaire, restera une société luxembourgeoise.

3.2 Administration Centrale

L'administration centrale de la société est située dans la commune de Strassen.»

Troisième résolution

En conséquence du transfert de siège social de l'associé gérant commandité de la Société, l'Assemblée décide de modifier la définition d'«Associé Gérant Commandité» à l'article 1 des statuts de la Société, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

Associé Gérant Commandité: signifie ILP III S.à r.l. ayant son siège social au 163 rue de Kiem, L-8030 Strassen, Grand Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les personnes comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. BLONDEAU, A. CARRACO, A. COULOMBEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16681. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012002463/143.

(120000972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Boracay Management Services s.e.c.s., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 5.000,00.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 145.338.

Suite à une convention de cession de parts sociales de la société ayant eu lieu en date du 1^{er} janvier 2011, la gérance souhaite informer toute personne intéressée que le capital de la société est désormais détenu comme suit;

- 100 parts sont détenues par Monsieur Jacques VALCKENAERE, indépendant, né le 6 mars 1961 à B-1080 Sint Jans Molenbeek et demeurant 231 Grotebaan à B-1650 Beersel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Doncols, le 3 janvier 2011.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2012001567/16.

(110213282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Residential Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 104.973.

In the year two thousand eleven, on the twenty-first day of December;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company RESIDENTIAL INVEST S.A., a public limited liability company, having its registered office at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 104.973 (the "Company").

The Company has been incorporated under the laws of Liechtenstein, under the name RESIDENTIAL INVEST A.G. and its registered office has been duly transferred in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a deed received by Maître Léon Thomas known as Tom METZLER, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg on December 3rd, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 285, dated March 31, 2005.

The extraordinary general meeting of the shareholders of the Company (the "General Meeting") was opened at 6.30 p.m., and was presided by Mrs. Caroline APOSTOL, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mr. Yann PAYEN, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected Mrs. Coralie PAUWELS, lawyer, residing professionally in Luxembourg, as scrutineer.

These individuals constituted the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting drew up the attendance list, which, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder representing the shareholders, by the members of the board and the notary public, will remain attached to the present minutes together with the proxies and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The share capital of the Company is set up at EUR 32,680.- (thirty-two thousand six hundred and eighty Euros), represented by 50 (fifty) bearer shares without nominal value, which have been entirely paid in.

II. It results from the attendance-sheet that 100 % of the shareholders of the Company are present or represented and therefore 100% of the share capital of the Company is present or represented at the General Meeting. The General Meeting could thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.

III. The agenda of the General Meeting was the following:

1. Decision to put the Company into voluntary liquidation;
2. Appointment of Mr. François BROUXEL, residing professionally at L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Pétrusse, as liquidator (the "Liquidator") of the Company;
3. Determination of the powers of the Liquidator and approval of his remuneration;
4. Appointment of LG Management S.à r.l., having its registered office at L-4149 Esch-sur-Alzette, 37 rue Romain Fandel, as liquidation auditor (commissaire à la liquidation), to carry out any necessary action in relation to the liquidation accounts;
5. Granting power to the Liquidator and/or to anyone lawyer of the lawfirm Wildgen, Partners in Law, to carry out any required step relating to the resolutions to be taken on the basis of the present agenda; and
6. Miscellaneous.

IV. The board of the meeting, after having considered itself as duly composed and convened, and given its approval with respect to the explanations of the Chairman, deliberated and passed, via unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolved to put the Company into voluntary liquidation with immediate effect.

Second resolution

The General Meeting resolved to appoint Mr. François BROUXEL, residing professionally at L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Pétrusse, to assume the role as liquidator of the Company (the "Liquidator").

Third resolution

The General Meeting resolved to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg commercial companies law dated as of August 10, 1915 (hereafter referred to as the "Law").

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without prior consent of the general meeting of the Company.

The Liquidator may, under his own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers and for such duration as he may deems fit, to one or several representatives.

The Liquidator shall also be authorised to make advance payments of any surplus assets of the Company to the shareholders of the Company as he deems fit.

In dealing with third parties as well as in justice, the Liquidator will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances.

The General Meeting resolved to approve the remuneration of the Liquidator as it has been agreed by the concerned parties.

Fourth resolution

The General Meeting resolved to appoint LG Management S.à r.l., having its registered office at L-4149 Esch/Alzette, 37 rue Romain Fandel, as liquidation auditor (commissaire à la liquidation) to carry out any necessary action in relation to the liquidation accounts.

Fifth resolution

The General Meeting resolved to grant power to the Liquidator and/or to anyone lawyer of the lawfirm Wildgen, Partners in Law, to carry out any required step relating to the resolutions taken at the present General Meeting.

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the Chairman brought the meeting to a close.

Expenses, Costs, Remuneration and Charges

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present deed, is estimated at nine hundred and fifty Euro.

There being no further business, the meeting was terminated.

WHEREOF, the present notarized deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt et un décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de RESIDENTIAL INVEST S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.973 (la "Société").

La Société a été constituée selon les lois de la Principauté du Liechtenstein, sous la dénomination de RESIDENTIAL INVEST S.A. et son siège social a été transféré à Luxembourg-ville, Grand-Duché du Luxembourg, suivant acte reçu par le notaire Maître Léon Thomas, dit Tom METZLER, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 3 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 285 du 31 mars 2005.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société (l'(c) Assemblée Générale) s'est ouverte à 16h30 et était présidée par Maître Caroline APOSTOL, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente a désigné comme secrétaire Maître Yann PAYEN, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée Générale a désigné comme scrutateur, Maître Coralie PAUWELS, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Ces personnes ont constitué le bureau de l'assemblée.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué a dressé la liste de présence qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec la procuration pour être soumise ensemble avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

Le Président a déclaré et a requis le notaire d'acter que:

I. Le capital social de la Société s'élève à EUR 32.680 (trente-deux mille six cent quatre-vingt euros), représenté par 50 (cinquante) actions au porteur sans valeur nominale, lesquelles ont été entièrement libérées.

II. Conformément à la liste de présence 100 % des actionnaires de la Société sont présents ou représentés et par conséquent 100 % du capital social de la Société est présent ou représenté à l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale peut en conséquence valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale était le suivant:

1. Mise en liquidation volontaire de la Société;
2. Nomination de François BROUXEL, avocat à la Cour, résidant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Pétrusse, en tant que liquidateur (le "Liquidateur") de la Société;
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et approbation de sa rémunération;
4. Nomination de LG Management S.à r.l., ayant son siège au 37 rue Romain Fandel, à L-4149 Esch-sur-Alzette, en tant que commissaire à la liquidation pour effectuer toutes les actions nécessaires en relation avec les comptes de liquidation;
5. Délégation de pouvoir accordée au Liquidateur et/ou tout avocat de l'étude d'avocats Wildgen, Partners in law, de passer tout acte pouvant s'avérer être nécessaire en relation avec les résolutions prises sur base du présent agenda.

IV. Puis, l'Assemblée Générale se considérant, comme dûment constituée et convoquée, et ayant approuvé les déclarations de la présidente, a délibéré et pris par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale a décidé la mise en liquidation volontaire de la Société avec effet immédiat.

Seconde résolution

L'Assemblée Générale a décidé de nommer Monsieur François BROUXEL, avocat à la Cour, résidant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Pétrusse, pour assumer les fonctions de liquidateur de la Société (le "Liquidateur").

Troisième résolution

L'Assemblée Générale a décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, (ci-après dénommée la "Loi").

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, y compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Assemblée Générale de la Société.

Le Liquidateur peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Assemblée Générale de la Société tel qu'il le jugera opportun.

Dans les relations avec les tiers et en justice, le Liquidateur aura, en toutes circonstances, tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société.

L'Assemblée Générale a décidé d'approuver la rémunération du Liquidateur tel que convenu entre les parties.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de nommer LG Management S.à r.l., ayant son siège au 37 rue Romain Fandel, à L-4149 Esch-sur-Alzette, en tant que commissaire à la liquidation pour effectuer toute action nécessaire en relation avec les comptes de la liquidation.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de déléguer au Liquidateur et/ou tout avocat de l'étude d'avocats Wildgen le pouvoir de passer tout acte pouvant s'avérer être nécessaire en relation avec les résolutions prises lors de la présente Assemblée Générale.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président a levé la séance.

Frais, Coûts, Rémunération et Charges

Le montant des frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, est estimé à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de ces personnes comparantes, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Le présent acte ayant été lu aux comparants, ils ont signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: C. APOSTOL, Y. PAYEN, C. PAUWELS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2011. LAC/2011/57527. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Référence de publication: 2011180977/161.

(110210771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2011.

GEOFF Langenfeld G.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 123.679.

—
Veuillez noter que l'adresse professionnelle du gérant suivant a changé:

Monsieur Steven Greenspan

270 Park Avenue

NY 10017 New York

USA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Pour la Société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signataire autorisé

Référence de publication: 2012001739/18.

(120000397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

VATit (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.565.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012001494/12.

(110213034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

VATit Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.564.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012001495/12.

(110213035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Horcus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.861.

Extrait de l'A.G. Ordinaire du 11 mai 2011

Le mandat des administrateurs est renouvelé pour une période de 6 ans. Le Conseil d'administration se compose comme suit:

- M. Bernard ZIMMER né le 25.10.1952 à Kinshasa demeurant professionnellement 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

- Mme Yamina BENALLAL née le 03.02.1971 à Thionville demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal

- Mme Isabelle DEHON née le 28.01.1975 Arlon demeurant professionnellement L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal

Le mandat de la Fiduciaire BEFAC Expertises Comptables et Fiscales (Luxembourg), en tant que Commissaire aux comptes, est renouvelé pour une période de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012001765/19.

(110213363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

GEOPF Langenfeld L.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 123.680.

Veillez noter que l'adresse professionnelle du gérant suivant a changé:

Monsieur Steven Greenspan

270 Park Avenue

NY 10017 New York

USA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Pour la Société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signataire autorisé

Référence de publication: 2012001740/18.

(120000398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

VATit Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.564.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012001496/12.

(110213036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Custines Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 139.339.

Je, soussigné,

Claude ZIMMER

Demeurant professionnellement au 42-44, avenue de la Gare à L-1610 Luxembourg,

Né le 18/07/1956 à Luxembourg (LUXEMBOURG),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

CUSTINES HOLDINGS S.A.

ayant son siège social au 42-44, avenue de la Gare à L-1610 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 139.339

Date effective: le 29 décembre 2011

Fait à Luxembourg, le 29 décembre 2011.

Claude ZIMMER.

Référence de publication: 2012001643/17.

(120000011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Velixia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 123.067.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BEAUMANOIR S.A.

24, Rue des Genêts

L-1621 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2012001497/13.

(110213230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Immobilière Marinpat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 23.855.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 21 novembre 2011 que:

Monsieur Lex THIELEN, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 21 décembre 2011 que:

La société SAINT GERANT INVESTISSEMENT S.à.r.l., ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87.458., représentée par son Gérant Monsieur Joe THIELEN, juriste, demeurant à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, a été nommée en tant que Commissaire pour un mandat d'une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012002466/24.

(120000752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Velixia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 123.067.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BEUMANOIR S.A.

24, Rue des Genêts

L-1621 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2012001498/13.

(110213233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Le Coin de Pétange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1213 Luxembourg, 2, rue Caroline Baldauff-Rothermel.

R.C.S. Luxembourg B 158.775.

L'an deux mille onze, le quinze décembre.

Pardevant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LE COIN DE PETANGE S.A., ayant son siège social à L-4873 Lamadelaine, 84, avenue de la Gare, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 janvier 2011, publié au Mémorial C no 867 en date du 2 mai 2011.

L'assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Joao Paulo dit Jean-Paul DUARTE, agent immobilier, demeurant à L-4804 Rodange, 10, rue de Maribor,

Qui désigne comme secrétaire Monsieur Carlos Alberto RODRIGUES DE SOUSA, technicien en chauffage, demeurant à L-4884 Lamadelaine, 15, rue Neuve.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Romain FELS, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Differdange.

Le bureau étant ainsi constitué le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social dans la Ville de Luxembourg.

2.- Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts.

3.- Fixation de l'adresse du siège social.

4.- Elargissement de l'objet social avec modification subséquente de l'article 4 des statuts.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires ou leurs mandataires, le notaire soussigné et par les membres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec la ou les procuration(s) signée(s) «ne varietur» par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée, et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social dans la Ville de Luxembourg.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg (...)»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-1213 Luxembourg, 2, rue Caroline Baldauff-Rothermel.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'élargir l'objet social en insérant un alinéa supplémentaire entre le premier et deuxième alinéa de l'article 4 des statuts avec la teneur suivante:

« **Art. 4.** (...) Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder des hypothèques ou garanties, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.(...)»

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états ou demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Duarte, Rodrigues De Sousa, Fels, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 décembre 2011. Relation: EAC / 2011 /17598. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Differdange, le 28 décembre 2011.

Robert SCHUMAN.

Référence de publication: 2012001351/57.

(110212325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

VIP Datatec SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 38.160.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2030 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2012001499/13.

(110212642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Defense Plaza JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.456.308,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 160.511.

EXTRAIT

Le siège social de la Société a été transféré avec effet au 7 décembre 2011 à l'adresse suivante:

30, boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

En outre, suite à la démission de M. Robert McCorduck en tant que gérant de la Société avec effet au 7 décembre 2011, les associés de la Société ont décidé de nommer en son remplacement M. Chris Kok, demeurant au 26, rue de Sandweiler, L-5362 Schrassig, avec effet au 7 décembre 2011 pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Michel Van Krimpen (gérant A)
- Chris Kok (gérant A)
- Michael Sullivan (gérant A)
- Kirsten Hoffman (gérant B)
- Jacques Reckinger (gérant B)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012002811/25.

(120001146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Sarl Mack Investissement, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 140.989.

DISSOLUTION

L'an deux mil onze, le vingt décembre,

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Monsieur Arnaud CAIVEAU, gérant de société, né à Nantes (France), le 6 février 1972, demeurant à L-2430 Luxembourg, 23, rue Michel Rodange,

ici représenté par Monsieur Jonathan BEGGIATO, directeur comptable, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 5 décembre 2011.

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, par son mandataire, a exposé au notaire instrumentant et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée SARL MACK INVESTISSEMENT, établie et ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 140 989 (ci-après "la Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2188, du 9 septembre 2008.

Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Que la Société ne possède pas d'immeuble ni de parts d'immeubles.

Que le comparant est le seul propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société, préqualifiée, par suite de trois cessions de parts sous seing privé du 7 janvier 2011, publiées au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 651, du 6 avril 2011, et d'une cession de parts sous seing privé du 13 septembre 2011, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2661, du 2 novembre 2011.

Que le comparant, réunissant entre ses mains la totalité des parts sociales de la Société, a décidé de la dissoudre sans liquidation.

Que par la présente, le comparant en tant qu'associé unique, par son mandataire, dissout la société "SARL MACK INVESTISSEMENT", avec effet immédiat.

Qu'il déclare, avoir pleine connaissance des statuts et connaître parfaitement la situation financière de la Société.

Qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, il déclare encore que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné et qu'en qualité d'associé unique il se trouve investi de tout l'actif et s'engage expressément à prendre en charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne.

Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée au gérant unique pour son mandat jusqu'à ce jour.

Que les livres et documents de la Société dissoute sont conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société ou à tout autre endroit à désigner par le comparant.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la Société.

16070

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 920,-€.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Beggiato, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2011. Relation: LAC/2011/57954. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPÉDITION CONFORME délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le jeudi 29 décembre 2011.

MARTINE DECKER.

Référence de publication: 2012002160/56.

(120000209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

HPMC3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 159.517.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 29 décembre 2011 que la société Hoche Partners International S.à r.l. a cédé cinquante (50) parts sociales de classe A, cinquante (50) parts sociales de classe B, cinquante (50) parts sociales de classe C, cinquante (50) parts sociales de classe D, cinquante (50) parts sociales de classe E, cinquante (50) parts sociales de classe F, cinquante (50) parts sociales de Classe G, cinquante (50) parts sociales de Classe H, cinquante (50) parts sociales de Classe I, cinquante (50) parts sociales de Classe J, cinquante (50) parts sociales de classe K, cinquante (50) parts sociales de classe L, cinquante (50) parts sociales de classe M, cinquante (50) parts sociales de classe N, cinquante (50) parts sociales de classe O, cinquante (50) parts sociales de classe P, cinquante (50) parts sociales de classe Q, cinquante (50) parts sociales de classe R, cinquante (50) parts sociales de classe S, cinquante (50) parts sociales de classe T qu'elle détenait dans la société HPMC3 S.à r.l. à la société HP Funding Corp S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L - 1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 112347.

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2012002442/22.

(120001272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2012.

All-Tremendous-Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 139.306.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 05 décembre 2011

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en décembre 2012, le mandat d'Administrateur de Monsieur Alexandre CEGARRA, résidant professionnellement au 11, Avenue Emile Reuter, L-2420, Luxembourg, Luxembourg.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en décembre 2012, Ernst & Young S.A., résidant professionnellement au 7, Rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises Agrée.

Démission de Monsieur Eric VERLEYEN en tant qu'Administrateur du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires prend note de la démission de Monsieur Eric VERLEYEN, résidant professionnellement au 11, Avenue Emile Reuter, L-2420, Luxembourg, Luxembourg de ses fonctions d'Administrateur du Conseil d'Administration avec effet au 30 novembre 2011.

Révocation du mandat de Monsieur Lionel COUPE de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et d'Administrateur du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires décide de révoquer le mandat de Monsieur Lionel COUPE, résidant professionnellement au 11, Avenue Emile Reuter, L-2420, Luxembourg, Luxembourg, de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et d'Administrateur du Conseil d'Administration avec effet au 05 décembre 2011.

Nomination de Monsieur Didier BENCH en tant qu'Administrateur du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires nomme Monsieur Didier BENCH, résidant professionnellement au 16, Rue Marignan, 75 008 Paris, France, à la fonction d'Administrateur du Conseil d'Administration, avec effet rétroactif au 1^{er} décembre 2011 et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en décembre 2012.

Nomination de Monsieur Bruno CALME en tant qu'Administrateur du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires nomme Monsieur Bruno CALME, résidant professionnellement au 16, Rue Marignan, 75 008 Paris, France, à la fonction d'Administrateur du Conseil d'Administration, avec effet rétroactif au 1^{er} décembre 2011 et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012002189/32.

(120001222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Vip Domotec Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 66.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2012001500/13.

(110212639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

VIP Domotec S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 45.626.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2012001501/13.

(110212637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Defense Plaza Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.701.300,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 116.363.

EXTRAIT

Le siège social de la Société a été transféré avec effet au 7 décembre 2011 à l'adresse suivante:

30, boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

En outre, suite à la démission de M. Robert McCorduck, en tant que gérant de la Société avec effet au 7 décembre 2011, l'associé unique de la Société a décidé de nommer en son remplacement M. Chris Kok, demeurant au 26, rue de Sandweiler, L-5362 Schrassig, avec effet au 7 décembre 2011 pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Michel Van Krimpen (gérant A)

- Chris Kok (gérant A)
- Michael Sullivan (gérant A)
- Kirsten Hoffman (gérant B)
- Jacques Reckinger (gérant B)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012002812/25.

(120001152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Weigand S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 67.288.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012001502/10.

(110212880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Westeschgaard 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 84.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2012001503/13.

(110212584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Euro Protection Group, Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 144.253.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
qui s'est tenue le 15 décembre 2011 à 14.30 heures à Luxembourg*

- L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer la société Mazars Luxembourg (RCS Luxembourg B 159.962), 10A, rue Henri M. Schnadt à Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises agréée en remplacement de Mazars S.A. (RCS Luxembourg B 56.248).

- Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2012001695/17.

(120000414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Windgate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 90.519.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A.R.L.

24, rue des Genêts

L-1621 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2012001504/13.

(110213260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Windgate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 90.519.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A.R.L.

24, rue des Genêts

L-1621 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2012001505/13.

(110213261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

**Morgan Stanley Luxembourg Financing I S à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SHCO 9).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 148.169.

In the year two thousand eleven, on the fourteenth of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Morgan Stanley International Finance S.A., with registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, registered with the Luxembourg Trade Register section B under number 109.567,

here represented by Mrs Saphia BOUDJANI, lawyer, with professional address at 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing person, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company "SHCO 9", (the "Company"), established and having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8 avenue Charles de Gaulle, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 148.169, has been incorporated by deed of Me Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, on September 4, 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1946 of October 6, 2009.

- That the appearing person is the sole current member (the "Sole Member") of the Company and that he has taken, through his mandatory, the following resolution:

Sole resolution

The Sole Member decides to change the Company's denomination into "Morgan Stanley Luxembourg Financing I S à r.l." and to amend subsequently article 4 of the bylaws in order to give it the following wording:

" **Art. 4.** The company will assume the name of "Morgan Stanley Luxembourg Financing I S à r.l." a private limited liability company".

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the proxyholder of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of

proxyholder of the appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorze décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Morgan Stanley International Finance S.A., ayant son siège social au L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 109.567,

ici représenté par Mademoiselle Saphia BOUDJANI, juriste, demeurant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "SHCO 9", établie et ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8 avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 148.169, a été constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 4 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1946 du 6 octobre 2009.

- Que le comparant est le seul associé actuel ("Associé Unique") de la Société et qu'il a pris, par sa mandataire, la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société en "Morgan Stanley Luxembourg Financing I S à r.l." et de modifier subséquemment l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société prend la dénomination de "Morgan Stanley Luxembourg Financing I S à r.l.", société à responsabilité limitée.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la mandataire de la partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. BOUDJANI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2011. LAC/2011/56422. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Référence de publication: 2012001976/80.

(120000620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Windgate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 90.519.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A.R.L.
24, rue des Genêts
L-1621 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2012001506/13.

(110213263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Yanimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 21, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 149.128.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2012001509/13.

(110212656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Yoshi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7216 Bereldange, 16, rue Bour.
R.C.S. Luxembourg B 62.158.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012001510/10.

(110212159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

DVA Marine Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 163.710.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 22 décembre 2011 au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

L'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Résolution 1: Augmentation du nombre des Administrateurs de 3 à 4

L'Assemblée décide d'augmenter le nombre actuel des administrateurs de 3 pour le porter à 4.

Résolution 2: Nomination de Monsieur Jan Nordin comme nouvel Administrateur

L'Assemblée décide de nommer comme nouvel Administrateur Monsieur Jan Nordin demeurant au 3, Lilla Bommen, S-41297 Gtiteborg.

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Jan Nordin prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Extrait sincère et conforme
Signature
Un mandataire spécial

Référence de publication: 2012002355/21.

(120001366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Zuang Immobilière II SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 90.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2012001512/13.

(110212643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

3 A Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 84.482.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012001513/10.

(110212860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2011.

HBP Muelheim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 114.748.

Veuillez noter que l'adresse professionnelle du gérant suivant a changé:

Monsieur Steven Greenspan
270 Park Avenue
NY 10017 New York
USA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Pour la Société
TMF Management Luxembourg S.A.
Signataire autorisé

Référence de publication: 2012001759/18.

(120000399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

actagon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 34.878.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Référence de publication: 2012001515/10.

(120000269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

bidZerO S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3583 Dudelange, 10, rue des Fondateurs.
R.C.S. Luxembourg B 158.119.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 02/01/2012.

Signature.

Référence de publication: 2012001516/10.

(120000510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

e.t. Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3899 Foetz, 59, rue Théodore De Wacquant.
R.C.S. Luxembourg B 106.015.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012001518/9.

(120000557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

homesystem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 64, Esplanade de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 148.150.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Référence de publication: 2012001520/10.

(120000324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Ady Immobilière Internationale S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 142.008.

EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue entre la société Axiome Audit S.à.r.l. dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange et la société anonyme ADY IMMOBILIERE INTERNATIONALE S.A., inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 142.008 en vertu de laquelle la société ADY IMMOBILIERE INTERNATIONALE S.A. avait fait élection de son siège social à l'adresse susmentionnée a été résiliée avec effet au 28 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 28 décembre 2011.

AXIOME AUDIT S.à.r.l.

Référence de publication: 2012001553/15.

(120000448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Gaicho Holdco Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 988.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 152.870.

In the year two thousand and eleven, on the second day of November.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Gaicho Holdco Lux S.à r.l. (formerly Terphane Holdco Lux S.à r.l.), a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.870 (the Company). The Company has been incorporated under the denomination of VCP VII LUXCO 3 S.à r.l. on April 21, 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1305, page 62610, dated June 24, 2010. The articles of association of the Company have been amended several times, and for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, (changing the name to Gaucho Holdco LUX S.à r.l.), dated October 25, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

1. THC Acquisition Lux S.à r.l. (formerly VCP VII Luxco 4 S.à r.l.), a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.874 (THC),

hereby represented by Tom Storck, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

2. Stichting Administratiekantoor Terphane, a Dutch foundation (Stichting), having its registered office at de Boelelaan 7, 1083HJ Amsterdam, the Netherlands, registered with the chamber of commerce of Amsterdam under number 51780097 (STAK),

hereby represented by Tom Storck, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Hereafter, THC and STAK will together be referred to as the Shareholders.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that:

I. Nine hundred eighty-eight thousand shares (988,000) shares of the Company with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Dissolution and liquidation of the Company;

3. Discharge to be granted to the managers of the Company for the exercise of their mandate;

4. Nomination of Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 142.389, as liquidator of the Company; and

5. Miscellaneous.

Now, therefore, the appearing parties, acting through their proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting decides to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

Third resolution

The Meeting decides to grant full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandates.

Fourth resolution

The Meeting decides to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 142.389, as liquidator of the Company.

Fifth resolution

The Meeting decides that the liquidator will prepare a detailed inventory of the Company's assets and liabilities, that the liquidator will have the broadest powers to perform its duties and that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of the liquidator.

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille onze, le deux novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Gaucho Holdco Lux S.à r.l. (anciennement Terphane Holdco Lux S.à r.l.), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.870 (la Société). La Société a été constituée sous la dénomination de VCP VII LUXCO 3 S.à r.l. le 21 avril 2010 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1305, page 62610, daté du 24 juin 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises, et dernièrement, suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, (changeant la dénomination en Gaucho Holdco Lux S.à r.l. en date du 25 octobre 2011, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont comparu:

1. THC Acquisition Lux S.à r.l. (anciennement VCP VII Luxco 4 S.à r.l.), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.874, (THC), ici représentée par Tom Storck, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

2. Stichting Administratiekantoor Terphane, une fondation de droit néerlandais (Stichting), ayant son siège social à de Boelelaan 7, 1083HJ Amsterdam, les Pays-Bas, immatriculée à la chambre de commerce d'Amsterdam sous le numéro 51780097 (STAK), ici représentée par Tom Storck, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

THC et STAK seront collectivement désignés ci-après comme les Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille (988.000) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société sont dûment représentées à la présente assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour reproduits ci-après;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Dissolution et liquidation de la Société;
3. Décharge à accorder aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat;
4. Nomination de Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.389, en qualité de liquidateur de la Société; et
5. Divers.

Sur ce, les parties comparantes, représentées par leur mandataire, ont prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés à l'Assemblée se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accorder pleine décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.389, en qualité de liquidateur de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide que le liquidateur dressera un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société, que le liquidateur sera investi des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir ses fonctions et que la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature unique du liquidateur.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: T. Storck et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 novembre 2011. Relation: LAC/2011/49005. Reçu douze euros. Eur 12.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Référence de publication: 2012002395/144.

(120000853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2012.

iDevlop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 117.198.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Gérante

Référence de publication: 2012001521/12.

(110213292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.

s.Oliver Bernd Freier SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 154.453.

Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 23.11.2011

Herr Thorsten GRÖNLUND, geboren am 24/01/1969, wohnhaft in Loretoweg 15, D-97337 Dettelbach, tritt mit Ablauf des 31.12.2011 als Geschäftsführer bei der Gesellschaft s.Oliver Bernd Freier SARL zurück.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2011.

Pour la société

Référence de publication: 2012001524/13.

(120000292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2012.
